

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information  
Développement Durable  
Autorité Environnementale

Courriel : [ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

Clermont-Ferrand, le **19 JUIL. 2019**

**La responsable  
du pôle autorité environnementale,**

à

Monsieur Jean BOUCHER  
Aluna Vacances  
Route de Lagorce  
07120 RUOMS

**Objet :** Demande d'examen « au cas par cas » relatif au camping Aluna, Ruoms

Monsieur

Vous avez déposé et complété le 7 juin 2019, une demande d'examen au cas par cas pour l'extension du camping Aluna Vacances situé sur la commune de Ruoms.

Votre projet relève des rubriques n°42 Terrains de camping et caravanage et n°47a) déboisements en vue de la reconversion des sols. Vous indiquez au point 4.1 du formulaire d'examen au cas par cas que « l'extension d'emprise du camping » portera « la capacité d'accueil de 410 à 490 emplacements autorisés ».

Conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement, les extensions de projet déjà autorisés ne doivent pas être étudiés indépendamment de l'existant, mais en prenant en compte la globalité du projet.

Aussi, au vu des seuils de la rubrique n°42 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, votre projet qui comprend plus de 200 emplacements de tentes, caravanages, résidences mobiles de loisirs ou habitations légères de loisirs est soumis à la procédure d'évaluation environnementale systématique nécessitant la réalisation d'une étude d'impact qui portera sur l'ensemble des enjeux liés au projet.

Au regard de ces éléments, il sera nécessaire que vous saisissiez la mission régionale de l'Autorité environnementale (MRAE), pour un avis concernant la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement par le projet d'extension su camping Aluna Vacance. La saisine peut se faire par voie numérique auprès de la DREAL, à l'adresse suivante : [ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable du pôle autorité environnementale



Mireille FAUCON

**Copie à :** DDT 07\_Madame Gervet